

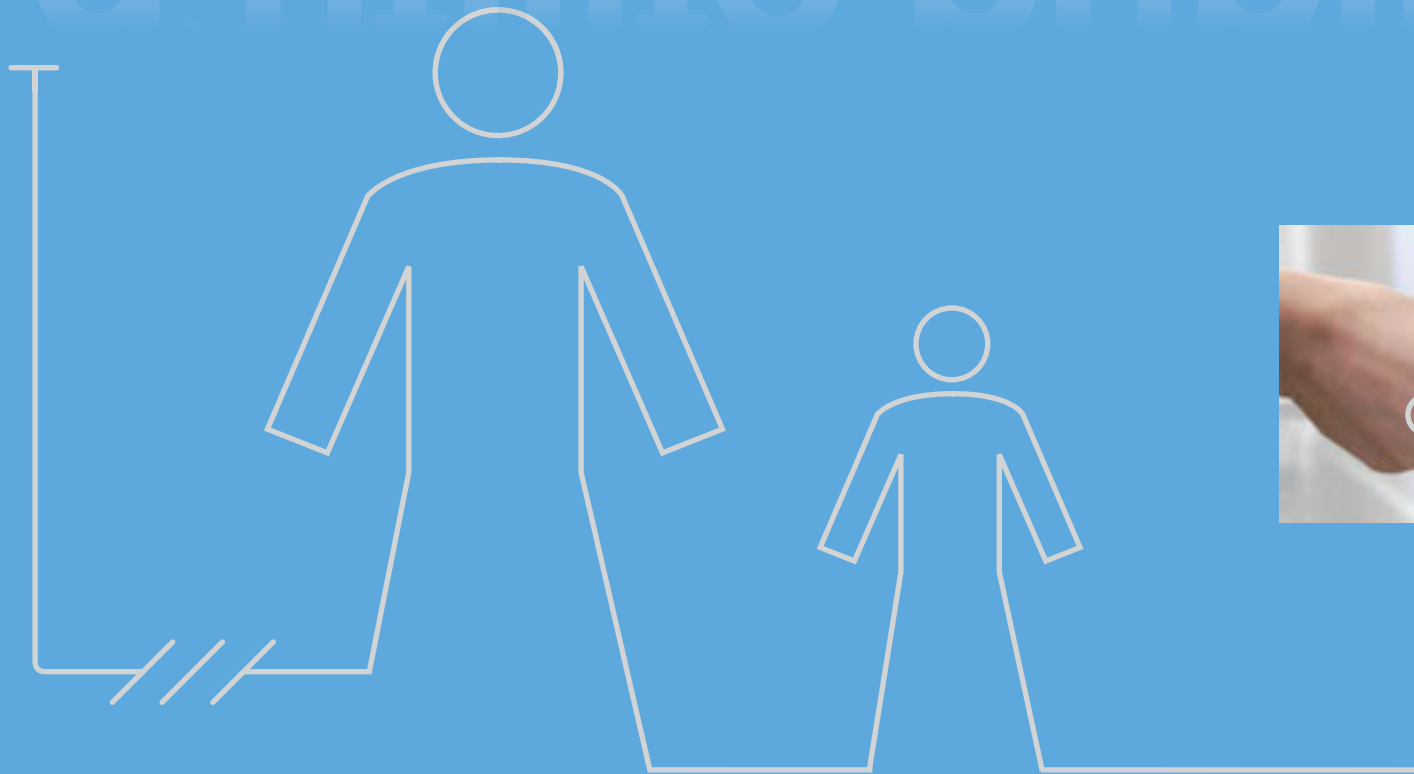


FAISONS AVANCER LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE



CONSUEL, RECONNU

d'utilité publique.





La sécurité des installations électriques doit progresser. CONSUEL y contribue depuis plus de 45 ans.

Il reste encore beaucoup à faire, mais que de progrès liés à l'effort constant de toute la filière électrique et en particulier des installateurs ! Ils ont su imposer la création d'un organisme indépendant, dédié à la sécurité. Une vraie démarche qualité qui a tiré vers le haut l'ensemble de la profession.

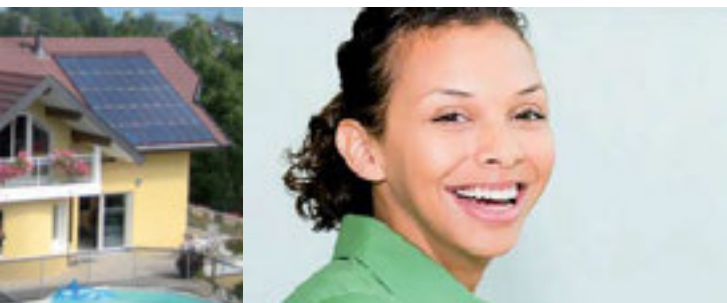
CONSUEL aujourd'hui c'est un intérêt partagé par tous :

Pour les pouvoirs publics et les usagers : plus de sécurité des personnes et des biens à moindre frais.

Pour les distributeurs d'énergie, une meilleure image de l'électricité et une décharge de responsabilité sur l'installation au-delà du compteur.

Pour les installateurs, une régulation de la concurrence en imposant des règles communes à tous tout en élevant le niveau qualitatif des installations.

Ce n'est pas par hasard si CONSUEL a été reconnu d'utilité publique en septembre 2004... Continuons ensemble, tous les jours, à faire avancer la sécurité électrique.



*Jacques Wetzel
Président*



*Michel Faure
Directeur Général*



Les accidents d'origine électrique sont plus fréquents qu'on ne le croit. Souvent très anciennes, beaucoup d'installations ne respectent pas les règles de sécurité d'aujourd'hui. L'Observatoire National de la Sécurité des installations Electriques (ONSE) dénombre 7 millions de logements hors norme !

Chaque année, l'électricité est la cause de plus de 60 000 incendies, 4 000 victimes, dont 100 à 200 décès. La majorité de ces accidents provient des salles d'eau. On oublie trop facilement le vieillissement des installations lié à l'utilisation fréquente et à l'usure des matériaux. D'autre part, les appareils électroménagers se sont multipliés et les puissances consommées ont augmenté parfois jusqu'à saturation. On constate également bien souvent que les socles de prises de courant sont insuffisants, en particulier dans les cuisines et les séjours.





L'HISTOIRE DE CONSUEL COMMENCE IL Y A UN PEU PLUS DE

1964

1972

A l'origine, la filière électrique et quelques groupements de consommateurs s'inquiètent de l'insuffisance de la qualité d'un grand nombre d'installations électriques. De son côté, EDF voyait un intérêt à créer une frontière claire entre l'installation électrique et le réseau de distribution.

45 ans.



2001

2010

C'est ainsi que l'idée de créer une association indépendante, tripartite, est née en 1964. La mission de CONSUEL : mettre en œuvre toutes études et actions en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

Des sinistres majeurs poussent rapidement les pouvoirs publics à officialiser le dispositif par la publication du décret interministériel de 1972, en étendant l'intervention de CONSUEL à toutes les installations neuves pour les logements et les locaux à réglementation particulière (LRP). L'attestation de conformité devient obligatoire. En 2001, ce décret est modifié, il étend le dispositif aux rénovations des installations électriques avec mise hors tension et en 2010 aux installations de production, notamment photovoltaïques.

UNE MISSION SOUTENUE PAR LES

pouvoirs publics

**ET ÉTENDUE EN 2010 AUX INSTALLATIONS
DE PRODUCTION ET NOTAMMENT AUX
INSTALLATIONS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
PHOTOVOLTAÏQUE.**



Arrêté du 22/10/1969

L'installateur est tenu de réaliser une installation conforme à la norme NF C 15-100 dans les logements.

Décret du 14/12/1972, modifié 2001, modifié 2010

Le décret précise :

■ Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité d'une installation électrique de « consommation » ou de production est conditionné par la présentation au distributeur d'énergie d'une **attestation de conformité** de cette installation aux prescriptions de sécurité en vigueur. Elle est établie et signée par l'auteur des travaux sur des formulaires officiels (CERFA) et doit être visée par un organisme agréé.

Il existe trois modèles de formulaire CERFA :

- ▶ le jaune, pour le logement,
- ▶ le vert, pour les autres bâtiments (LRP),
- ▶ le bleu, pour les installations de production.

Destinée à l'origine aux constructions neuves, le décret est étendu en 2001 aux constructions totalement rénovées ainsi qu'aux rénovations partielles ou aux adjonctions.

Les installations de production d'électricité et notamment les installations d'énergie renouvelable photovoltaïque sont concernées par ce décret dès 2010.

- Les conditions d'agrément des organismes de droit privé :
 - ▶ Associations sans but lucratif,
 - ▶ Composées de 3 catégories de membres : les distributeurs d'énergie électrique, les fédérations nationales d'installateurs et les organismes nationaux d'usagers. Chacune étant représentée par 7 membres au niveau du conseil d'administration.

Arrêté du 17/10/1973

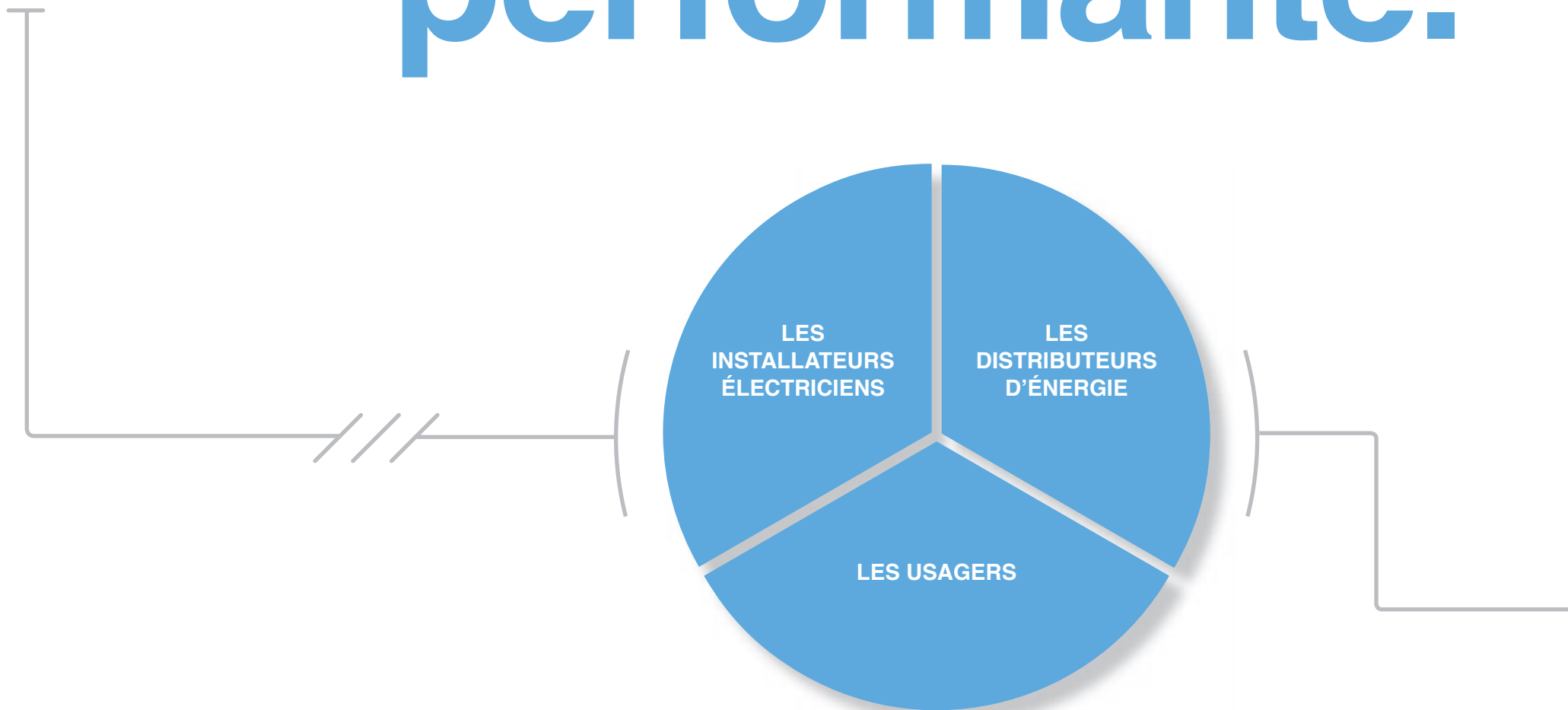
CONSUEL est agréé pour viser les attestations de conformité.

Formulaires CERFA



UNE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE

performante.



Un conseil d'administration tripartite :

trois collèges représentant les usagers, les distributeurs d'énergie, les installateurs électriciens.

Une tutelle de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat :

La DGEC du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer est chargée de formuler un avis, notamment sur l'activité et les comptes annuels de CONSUEL, le barème des attestations et tout sujet relatif à son fonctionnement.

Plus de 600 000 visas d'attestations de conformité et plus de 200 000 contrôles par an :

Une méthode originale de contrôle d'installations par sondages orientés. Tant sur le choix des interventions que sur leur nature et leur fréquence. Avec un niveau d'inspection tel qu'il a été récompensé par une accréditation COFRAC au terme d'une démarche qualité entreprise dès 1996. Dans l'habitat individuel, les contrôles portent sur un pourcentage des installations réalisées par des professionnels. Ils sont, par contre, systématiques dans les lotissements et le collectif ainsi que pour les installations réalisées par des non-professionnels.



UNE IMPLANTATION NATIONALE DE

proximité.

**4 RÉGIONS, 9 DÉLÉGATIONS + LES DOM.
350 SALARIÉS, DONT 230 INSPECTEURS
ET TECHNICIENS ASSURANT UNE PRÉSENCE
DANS CHAQUE DÉPARTEMENT.**

GUYANE

● Cayenne

RÉUNION

● Saint-Denis

GUADELOUPE

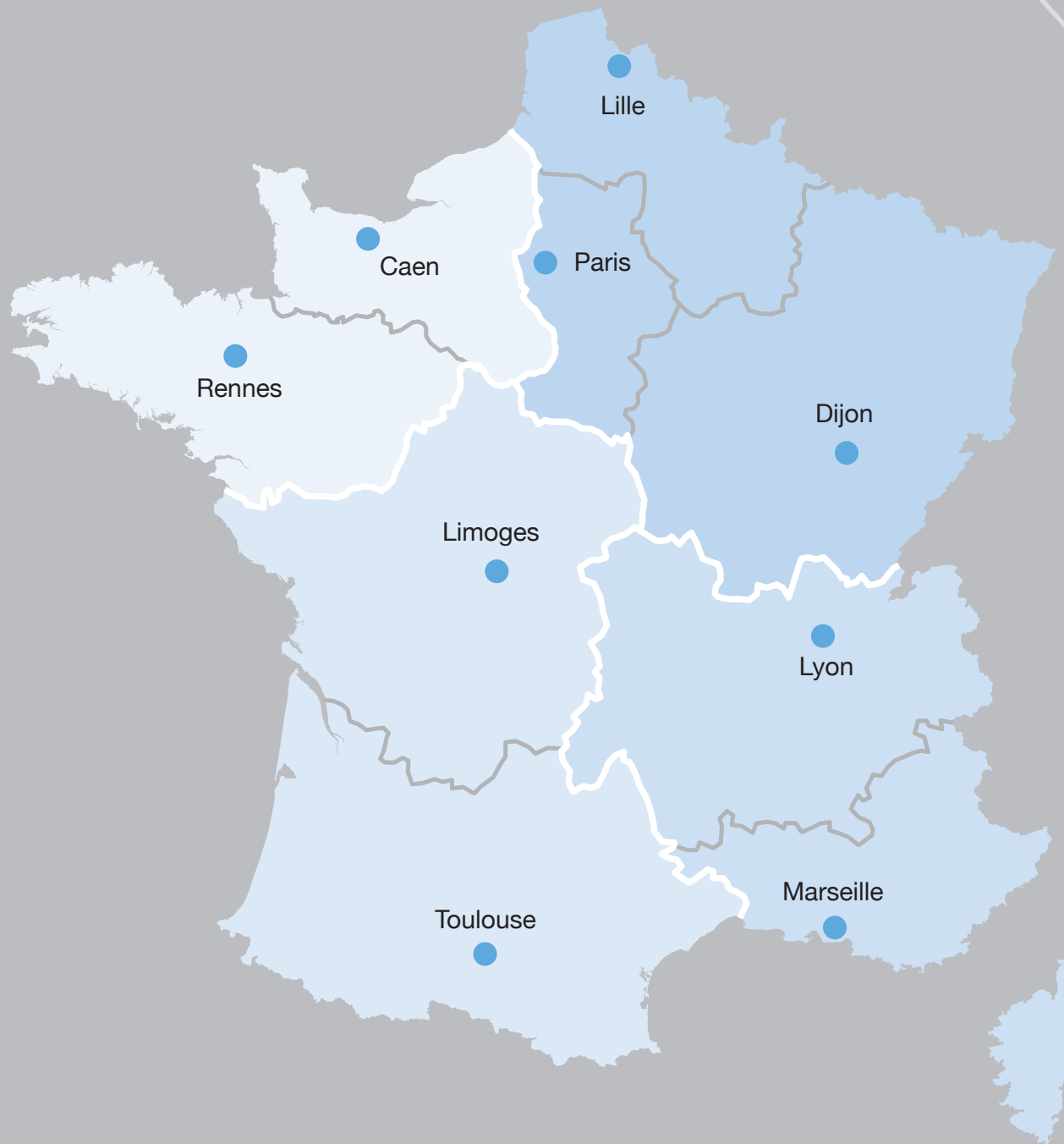
● Pointe-à-Pitre

MARTINIQUE

● Fort-de-France

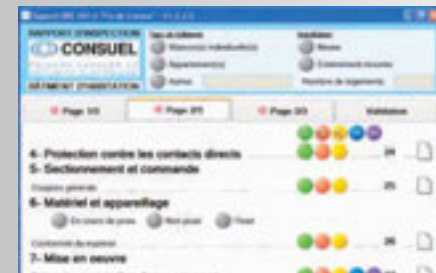
MAYOTTE

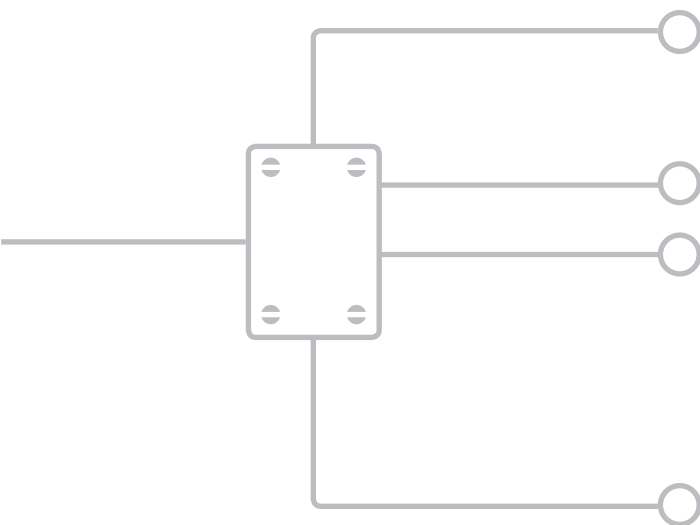
● Mamoudzou



Les autres facettes

DE NOTRE MISSION FONDATRICE.





Les audits de parcs de logements

A la demande de nombreux gestionnaires de collectifs soucieux de la qualité de leurs installations.

Les diagnostics de logements

La formation des installateurs électriciens

en partenariat avec les organismes professionnels :

- ▶ normes NF C 15-100, XP C 16-600
- ▶ travaux de mise en sécurité
- ▶ TNT

Les contrôles pour d'autres organismes partenaires

tels EDF, ERDF, Promotelec, Cosael, Qualit'EnR, etc.

- ▶ audit d'installations photovoltaïques,
- ▶ colonnes montantes des communs des logements collectifs,
- ▶ antennes analogiques collectives, réseau VDI (voix, données, images),
- ▶ pompes à chaleur.

Des missions

UN RÔLE COMPLÉMENTAIRE

Référent technique dans le domaine de la sécurité électrique, CONSUEL participe régulièrement à des manifestations ou groupes de travail initiés par les organisations professionnelles, les pouvoirs publics et d'autres organismes comme :



Gestionnaires de réseaux



Qualification des installateurs électriciens



Association pour la promotion des usages durables de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et le petit tertiaire



Constructeurs



partagées

AVEC LA FILIÈRE.



Union Technique
de l'Électricité.
Normalisation



Fédération Internationale
pour la Sécurité des Usagers
de l'Électricité



Observatoire National de la Sécurité
des installations Électriques



UNE INFLUENCE

au-delà des fronti

ères.

L'efficacité du système français d'attestation/contrôle n'est pas passée inaperçue.

En effet, de nombreux pays sont intéressés car ils ne se sont pas encore organisés dans le domaine de la sécurité des installations électriques.

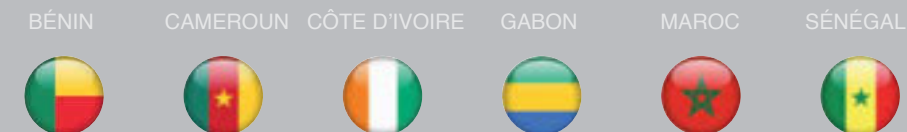
Depuis quelques années, CONSUEL a développé des missions dans des pays souhaitant créer à leur tour des systèmes de normes, les diffuser aux installateurs et instaurer un système de contrôle performant. En 2002, CONSUEL contribuait activement à la naissance de FISUEL.

Déjà, de nombreux pays se sont retrouvés pour partager leurs expériences :

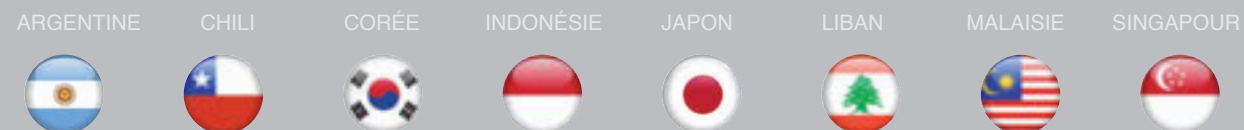
En Europe :



En Afrique :



Autres dans le monde :



www.consuel.com



Le conseil d'administration

Collège Distributeurs d'Énergie	Collège Installateurs	Collège Usagers de l'Électricité
<ul style="list-style-type: none"> • ANROC • EDF • ERDF • ELE 	<ul style="list-style-type: none"> • FEDELEC • FFIE • FN-SCOP-BTP • SERCE • UNA3E - CAPEB 	<ul style="list-style-type: none"> • AMF • CAPEB • FAMILLES DE FRANCE • FFB • FNCCR • GROUPAMA S.A. • USH

Organismes composant le conseil d'administration

Sigle	Définition	Site
AMF	Association des Maires de France	www.amf.asso.fr
ANROC	Association Nationale des Régies de services publics et des Organismes constitués par les Collectivités locales ou avec leur participation	www.anroc.com
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment	www.capeb.fr
GROUPAMA S.A.	Assurances	www.groupama.com
EDF	Électricité de France	www.edf.com
ELE	Syndicat professionnel des Entreprises Locales d'Électricité	www.energie-locale.fr
ERDF	Électricité Réseau Distribution France	www.erdfdistribution.fr
FAMILLES DE FRANCE	Fédération d'associations de consommateurs	www.familles-de-france.org
FEDELEC	Fédération nationale des professionnels indépendants de l'Électricité et de l'électronique	www.fedelec.fr
FFIE	Fédération Française des entreprises de génie Électrique et énergétique	www.ffie.fr
FFB	Fédération Française du Bâtiment	www.ffbatiment.fr
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies	www.fnccr.asso.fr
FN-SCOP-BTP	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production du Bâtiment et des Travaux Publics	www.scopbtp.org
USH	Union Sociale pour l'Habitat	www.union-habitat.org
SERCE	Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique	www.serce.fr
UNA3E - CAPEB	Union Nationale Artisanale équipement électrique et électronique	www.capeb.fr

Les organismes partenaires

Sigle	Définition	Site
QUALIFELEC	Association technique et professionnelle de qualification des entreprises de l'équipement électrique	www.qualifelec.fr
PROMOTELEC	Association pour la promotion des usages durables de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et le petit tertiaire	www.promotelec.com
FISUEL	Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité	www.fisuel.com
IGNES	Industries du Génie Numérique, Énergétique et Sécuritaire	www.ignes.fr
GIMELEC	Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés	www.gimelec.fr
SYCABEL	Syndicat professionnel des fabricants de fils et câbles électriques et de communication	www.sycabel.com
COSAEL	Comité pour le contrôle de la qualité de la réception des signaux audiovisuels	www.cosael.com
FGMEE	Fédération nationale des syndicats de Grossistes en Matériel Électrique et Électronique	www.fgmee.com
FIEEC	Fédération des Industries Électriques Électroniques et de Communication	www.fieec.fr
SER	Syndicat des Énergies Renouvelables	www.enr.fr

Les adresses CONSUEL

SERVICE CENTRAL

Les Collines de l'Arche - 76, route de la Demi-Lune - 92057 Paris La Défense Cedex
Fax : 05 82 74 19 04

www.consuel.com

Un numéro unique pour joindre Consuel

(Service Central et Délégations Régionales de la métropole)

Tél. : 0821 203 202

DIRECTION RÉGIONALE NORD-EST

Paris
(45-60-75-77-78-91-92-93-94-95)

285 av. Laurent Cély - CS 70046
92238 Gennevilliers Cedex
Fax : 05 82 74 11 64

Dijon
(10-21-25-39-52-54-55-57-58-67-68-70-71-88-89-90)

Parc Tertiaire des Grands Crus
60G av. du 14 Juillet - BP 10101
21302 Chenôve Cedex
Fax : 05 82 74 11 65

Lille
(02-08-51-59-62-80)

28, rue Jean-Bart - BP 1103
59012 Lille Cedex
Fax : 05 82 74 11 66

DIRECTION RÉGIONALE NORD-OUEST

Rennes
(22-29-35-44-49-53-56)

9, rue de Suède - CS 30813
35208 Rennes Cedex 02
Fax : 05 82 74 10 84

Caen
(14-27-28-50-61-72-76)

175, rue d'Auge - CS 95262
14052 Caen Cedex 4
Fax : 05 82 74 10 85

DIRECTION RÉGIONALE SUD-EST

Lyon
(01-03-07-15-26-38-42-43-48-63-69-73-74)

6-8, espace Henry Vallée - CS 60615
69366 Lyon Cedex 07
Fax : 05 82 74 10 86

Marseille
(04-05-06-13-20-30-83-84)

47 boulevard des Acéries - CS 80121
13387 Marseille Cedex 10
Fax : 05 82 74 10 87

DIRECTION RÉGIONALE SUD-OUEST

Toulouse
(09-11-12-31-32-33-34-40-46-47-64-65-66-81-82)

20, avenue de l'Escadrille Normandie-Niemen
BP 60162
31704 Blagnac Cedex
Fax : 05 82 74 11 62

Limoges
(16-17-18-19-23-24-36-37-41-79-85-86-87)

151 avenue de Saint-Gence - BP 40544
87012 Limoges Cedex 01
Fax : 05 82 74 11 63

DIRECTION RÉGIONALE ANTILLES GUYANE

Guadeloupe

Rond-point Miquel
BP 566
97167 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 05 90 83 46 67 - Fax : 05 90 83 21 06

Martinique

Cité la Meynard Immeuble Motet - cage B
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 75 49 89 - Fax : 05 96 75 25 12

Guyane

Cité Cabassou - Bât. C6 bis
97300 Cayenne Cidex 346
Tél. : 05 94 30 50 39 - Fax : 05 94 31 51 25

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA RÉUNION - MAYOTTE

La Réunion

26, avenue Jean-Paul II - Résidence Trinité
97400 - Saint-Denis
Tél. : 02 62 41 64 28 - Fax : 02 62 41 64 40